



Doc. 16424
22 juin 2026

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Serbie

Amendement¹ n° 14

M. Vladimir ĐORĐEVIĆ, Serbie, Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 14 par le paragraphe suivant:

«L'Assemblée note que, le 20 mai 2026, des amendements controversés à la loi relative à l'élection du Président de la République, la loi sur la Cour constitutionnelle, la loi sur l'élection des députés et la loi sur les élections locales ont été adoptés par le parlement. L'Assemblée invite les autorités à veiller à ce que la réforme de la législation électorale soit conforme aux normes électorales internationales et à abroger toute disposition législative qui serait contraire à ces normes.»

Déposé par:

ĐORĐEVIĆ Vladimir, Serbie, CEPA
BRABANDERE Bob, De, Belgique, CEPA
ENGEL-HELGHEIM Jon, Norvège, CEPA
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CEPA
HUYBRECHTS Britt, Belgique, CEPA
WIECHEL Markus, Suède, CEPA

1. 2026 - Troisième partie de session

